

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« volontariat »

le mot :

« bénévolat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.